

**OBJET : Saint-Ferréol- Publication Annonces Légales Avis de concession de service pour l'exploitation de l'Espace Sports et Nature**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté de Communes,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données au Président,
- Vu la nécessité, de publier l'avis de concession de service pour l'exploitation et le développement de la Base Sports et Nature
- Vu le devis proposé par SNC L'Agence, rue du Mas de grille, 34 438 Saint Jean de Vedas Cedex,

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer le devis proposé par SNC L'Agence pour un montant total de 2 026,56€ HT soit 2 431,87€ TTC correspondant aux publications suivantes :

- La Dépêche du Midi 31.fr
- La Dépêche du Midi 81.fr

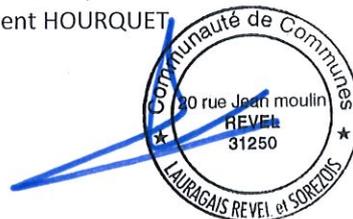
**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État,

**Article 3 :** La présente décision n° **DP 2023-20** sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à : M. le Préfet de la Haute-Garonne, Centre des Finances Publiques de Revel, aux intéressés.

Fait à REVEL, 10 FEV. 2023

Le Président,  
Laurent HOURQUET



Ampliation faite le :

Certifiée exécutoire par publication le :

Par Délégation La Directrice Générale